

Conseil général de Seine-et-Marne
Direction de l'eau et de l'environnement
Sous direction de l'eau
Service de l'eau potable et des actions préventives - SEPAP
145 Quai Voltaire
77190 Dammarie-les-Lys
Tél 01 64 14 76 21
Fax 01 64 14 76 65
Courriel : sde@cg77.fr

Composition du dossier
de demande de subvention pour
travaux
de récupération des eaux
pluviales
dans les bâtiments publics

. Toitures inaccessibles

REMARQUES PRELIMINAIRES

Le dossier doit être porté par un maître d'ouvrage public

- Commune
- Syndicat
- Communauté de communes ou d'agglomération

La nature des travaux

Seuls sont concernés les travaux visant la récupération des eaux pluviales issues des toitures inaccessibles des bâtiments publics, conformément à la réglementation sur les eaux pluviales du 21 août 2008.

Le Département se réserve le droit

- D'autoriser par dérogation et au cas par cas, le maître d'ouvrage à réaliser les travaux dans l'urgence avant l'attribution de la subvention. Cette dérogation ne constitue pas un engagement sur son attribution mais permet le maintien des droits.
- De refuser les demandes systématiques de dérogation.

Taux de subventions des partenaires

1. Subvention du Département

- Montant des travaux non plafonné HT : 20 %

2. Région Île-de-France

- Montant des travaux non plafonné HT : 25 %

3. Agence de l'Eau (10ème programme)

- Montant des travaux plafonné HT : 60 %

LE DOSSIER

A. Pièces administratives pour la demande de subvention au Conseil général

1. Demande signée du représentant du maître d'ouvrage indiquant

- L'objet du projet
- Son coût prévisionnel global
- La demande de la subvention
- Si nécessaire, une demande de dérogation pour les études ou travaux

2. Délibération du maître d'ouvrage approuvant le projet

- Adoption des travaux envisagés et leurs montants
- Adoption du plan prévisionnel de financement indiquant la participation sollicitée auprès des différents partenaires (AESN, Région, Département)
- Sollicitation des aides du Département sous forme de subvention
- Désignation et montant des prestations du maître d'œuvre et/ou de l'entreprise retenue

3. Note administrative complémentaire

- Calendrier prévisionnel d'exécution de l'ensemble des travaux : dates de mise en chantier et d'achèvement des travaux
- Pièces du marché telles que l'acte d'engagement et le détail estimatif de l'entreprise retenue

B. Pièces techniques pour la demande de subvention au Conseil général

1. Présentation des opérations de travaux

Présentation de l'opération de travaux

- Type de bâtiment concerné

Justification du projet

- Utilisation future de l'eau pluviale
 - . Espaces verts, voirie, WC...

2. Note technique

- Surface de toiture concernée
- Volume espéré sur l'année et économie d'eau prévue
- Justification du volume de la cuve de stockage
- Description précise de l'installation
 - . Filtration
 - . Pompage

3. Note financière

Devis estimatif détaillé des travaux en incluant tous les frais connexes

- . Frais de publicité
- . Études préalables
- . Frais des essais de réception

4. Pièces complémentaires

Les plans

- De la ville avec localisation des travaux concernés
- De masse et en coupe de l'installation